



LES FUGUES RELIÉES À L'EXPLOITATION SEXUELLE : ÉTAT DE SITUATION ET SOLUTIONS

**Rapport présenté à la ministre déléguée à la
Réadaptation, à la Protection de la jeunesse,
à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie,
madame Lucie Charlebois**

André Lebon
Vérificateur

10 mars 2016

TABLE DES MATIÈRES

1	LE POINT EN UN COUP D'ŒIL	P.3
2	RAPPEL DU MANDAT	P.6
3	PRÉAMBULE	P.8
	3.1 MISSION ET MANDAT DES CENTRES JEUNESSE : LES SOINS INTENSIFS DU SYSTÈME DE PROTECTION SOCIALE JEUNESSE QUÉBÉCOIS	P.8
	3.2 PORTRAIT DE LA CLIENTÈLE : COMPLEXE ET À RISQUE	P.8
	3.3 À LA FOIS, PROTÉGER ET ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DES JEUNES	P.9
	3.4 AGIR SUR LE PHÉNOMÈNE DE LA FUGUE, UNE RÉFLEXION ANTÉRIEURE À LA CRISE MÉDIATIQUE ACTUELLE	P.9
4	LES FUGUES : RÉTABLIR LES FAITS	P.10
	4.1 TOUTES LES FUGUES NE SONT PAS PROBLÉMATIQUES : L'ABSENCE TOTALE DE FUGUES N'EST PAS UN OBJECTIF	P.10
	4.2 LE PORTRAIT DES FUGUES À LAVAL EST DISTINCT ET TRÈS MAJORITAIREMENT LIÉ AUX SORTIES	P.11
	4.3 UNE CLIENTÈLE PLUS À RISQUE : PROTÉGER LES FILLES IMPLIQUÉES DANS L'EXPLOITATION SEXUELLE À LA FOIS CONTRE ELLES-MÊMES ET CONTRE LES ACTEURS QUI GRAVITENT DANS CE MILIEU.....	P.11
5	L'ENCADREMENT INTENSIF (EI)	P.13
	5.1 DÉFINITION DE L'EI AINSI QUE LE PORTRAIT PROVINCIAL ET LAVALLOIS	P.13
	5.2 NE PAS RÉPARER CE QUI N'EST PAS BRISÉ	P.14
	5.3 ZONE GRISE : LE TOUT OU RIEN VS MODULATION DE LA PROGRAMMATION	P.14
6	LA CLIENTÈLE CIBLE	P.17
	6.1 PORTRAIT QUANTITATIF ET DYNAMIQUE	P.17
	6.2 TRIANGULER LES INTERVENTIONS : PRÉVENTION, PROTECTION, POURSUITES	P.18
	6.3 UNE RESPONSABILITÉ D'ÉTABLISSEMENT, UN DEVOIR DE MOYENS	P.19
	6.4 ON NE PART PAS DE ZÉRO	P.20
7	ANALYSE ET PISTES DE SOLUTIONS	P.21
	7.1 AJUSTEMENTS DE PRATIQUES : LA GESTION DU RISQUE DANS LA PLANIFICATION DES SORTIES	P.21
	7.2 UN CHANGEMENT DE PARADIGME : DE LA CONTRAINTE À L'ACCOMPAGNEMENT	P.22
	7.3 PROTÉGER, INDIVIDUALISER, REVOIR LA PROGRAMMATION	P.25
	7.4 L'INTERSECTORIEL	P.27
	7.5 À PRÉVENIR ABSOLUMENT : LA FUGUE DU FINANCEMENT ET DES COMPÉTENCES	P.30
	7.6 LA COMPOSANTE PARENTS	P.31
	7.7 LA CRÉATION D'UN OBSERVATOIRE DES PRATIQUES ; UNE INSTANCE PROVINCIALE DE RÉFLEXION, DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, D'EXPERTISE, DE FORMATION, DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	P.32
8	RECOMMANDATION	P.33
	AU PLAN NATIONAL	P.33
	AU PLAN SUPRARÉGIONAL : LE GRAND MONTRÉAL	P.33
	AU PLAN LOCAL : LAVAL	P.33
	ANNEXE A : LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES	P.34
	ANNEXE B : LISTE DES DOCUMENTS CONSULTÉS	P.37

1 LE POINT EN UN COUP D'ŒIL

Nous choisissons délibérément d'introduire ce rapport en commençant par la fin. Nous énoncerons des réponses directes aux affirmations à peine voilées associées ou sous-jacentes au déclenchement de ce mandat de vérification.

1) Le CISSS de Laval est une *passoire*, on y fugue allègrement.

Réponse : Faux

Les fugues au Québec sont en hausse de façon générale. Le phénomène est québécois et non lavallois. Le CISSS de Laval, par sa concentration plus élevée de jeunes à risque puisqu'il dessert l'EI et l'hébergement dynamique élevé de Montréal, pourrait être davantage touché. Or, il n'en est rien.

2) La fugue est un fléau...

Réponse : Faux

La majorité des jeunes (65 % à 70 %) hébergés en Centre de réadaptation au Québec ne fuguent pas. Parmi ceux qui le font, une majorité (68 %) fuguent pour moins de 24 heures. Et la majorité des jeunes qui reviennent en moins de 24 heures le font à l'intérieur de 5 heures. Notez que 60 % des jeunes qui fuguent le font une seule fois. La fugue fait partie du processus de réadaptation et peut même contribuer à la progression d'un jeune dans sa recherche d'autonomie. La vraie préoccupation doit se porter sur un petit nombre de jeunes qui se **mettent en danger lors de ces fugues**. 18 % des jeunes fuguent trois fois et plus et 17 % de jeunes fuguent 72 heures et plus.

3) ...et rien n'est fait pour infléchir cette tendance.

Réponse : Faux

Sous réserve des consultations que nous avons pu faire, les établissements consultés ont tous entrepris des démarches pour agir sur les fugues bien avant la crise médiatisée de Laval. La Montérégie a mis en place le projet *Mobilis* ; Montréal en a fait une des priorités de l'établissement et a expérimenté diverses pistes d'actions ; Laval a commandé deux études dans la dernière année pour mieux cerner le problème et identifier des ajustements à ses pratiques.

4) Les règles et les protocoles pour gérer l'accès à l'encadrement intensif ne sont pas appliqués...

Réponse : Faux

Au CISSS de Laval, comme partout ailleurs au Québec, l'article 11.1.1 de la loi de la protection de la jeunesse est appliqué rigoureusement et les guides de pratique pour accéder à cette ressource plus contraignante sont respectés.

5) ...les règles d'encadrement intensif ne permettent pas de prolonger le séjour plus de 30 jours.

Réponse : Faux

Bien que le processus de révision soit scrupuleusement appliqué pour gérer les sorties ou pour prolonger le recours de l'EI, les statistiques nous démontrent que si le besoin l'exige, le séjour peut se prolonger au-delà de 30 jours et même plus. Cependant, la moyenne de durée du séjour (40 jours au Québec et 39 jours à Laval) et le nombre de séjours de type **une seule fois moins de 30 jours** (49 % au Québec et 46 % à Laval) nous indiquent également que l'EI fait le travail pour une majorité de jeunes (80 %) qui y séjournent. Il ne faut pas réparer ce qui n'est pas cassé.

6) Les policiers en ont assez de rechercher les fugueurs et de les ramener en hébergement pour les voir repartir à nouveau.

Réponse : Vrai

La collaboration des policiers est essentielle en suivi des avis de fugues. Le CISSS de Laval apprécie le travail fait pour retrouver et ramener les jeunes. Au Québec, 29 % des fugueurs reviennent avec les policiers. Il est certain que pour les jeunes qui se mettent à risque lors de leurs fugues, il y a une obligation pour l'établissement qui héberge d'assurer leur protection. Seul un protocole de collaboration co-optée et mieux balisée entre les trois joueurs clés concernés par le problème permettra d'atteindre une efficacité plus grande par une stratégie Prévention-Protection et Poursuites.

7) Puisque l'on connaît l'identité des proxénètes des jeunes filles, on devrait les arrêter et les poursuivre en justice.

Réponse : Vrai

C'est d'ailleurs le résultat le plus probant du projet *Mobilis* en Montérégie qui a réussi à agir aux trois niveaux avec un succès remarquable, en conjuguant les informations et les expertises de chacun pour réussir à faire condamner 100 % des proxénètes (une centaine en seulement 3 ans, un résultat exceptionnel).

8) C'est simple, on a qu'à exiger ou imposer plus de portes barrées, plus de contrôle et de sécurité aux établissements ainsi, on règlera le problème des fugues et on protégera nos jeunes.

Réponse : Faux

D'abord, la majorité des fugues au CISSS de Laval se font lors de sorties (70 % chez les filles) et non à partir de l'interne. Verrouiller les portes ne prévient que ces dernières. Par ailleurs, protéger les jeunes n'est qu'une facette du mandat des centres de réadaptation. Il faut également pourvoir à leur développement. Tout repose alors sur la capacité des intervenants et des milieux de vie de **gérer les risques** inhérents aux situations individuelles. Et avec la gestion de risques vient le devoir de moyens, alors que l'on doit composer avec des clientèles totalement disparates, mais présentant des problèmes complexes. On constate une hausse significative de la lourdeur de la clientèle. Davantage de jeunes avec des incidences de problèmes de santé mentale, de dépendance et de toxicomanie, de jeunes filles sous le joug de proxénètes, de jeunes qui ont des pensées suicidaires, de jeunes qui s'automutilent... Avec l'alourdissement des clientèles vient l'obligation de faire le point sur les moyens dont les établissements disposent pour composer avec les besoins de ces jeunes. D'où l'importance de réfléchir collectivement à l'ensemble des pratiques et de moyens existants. **Le devoir de moyens, c'est de trouver des solutions pour cette frange d'environ 25 % des jeunes placés qui sont à haut risque, et ce, dans le cadre de la Loi sur la protection de la jeunesse qui régit les pratiques existantes.**

9) Quoi que nous fassions, on ne réussira pas, les problèmes des jeunes sont trop complexes.

Réponse : Faux

Si on retient la suggestion d'identifier ou de créer une instance de type observatoire des pratiques en protection et en réadaptation de la jeunesse, notamment pour réfléchir aux clientèles les plus à risques pour eux-mêmes et les moyens les plus adéquats de les aider, on y arrivera. L'expertise existe au Québec.

10) Alors, pouvons-nous avoir confiance aux services de réadaptation et aux services policiers ?

Réponse : **Il faudra lire le rapport.**

Dans ce rapport, il n'y a pas de coupables, pas de laxismes, pas de fautifs. Mais, on identifie un enjeu majeur de société : adapter nos approches de réadaptation à la nouvelle configuration des besoins qui émergent.

- Il faut retenir ce qui marche (la majeure partie du travail) ;
- il faut identifier les clientèles à risques (dont les filles sous l'emprise de proxénètes) ;
- il faut s'outiller pour assumer le mandat délicat de protection et de développement des jeunes qui sont confiées aux Centres sous la Loi sur la protection de la jeunesse ;
- il faut innover et revoir les paradigmes des pratiques existantes pour les adapter aux besoins des jeunes qui nous confrontent à notre impuissance ;
- il faut surtout consolider un modèle de collaboration intersectorielle et coopérer chacun avec ses expertises et outils de façon coordonnée.

2 RAPPEL DU MANDAT

Mandat du vérificateur indépendant désigné par la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie pour la vérification du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval – centre de réadaptation (CRJDA).

Contexte du mandat

Durant la première semaine du mois de février, les médias ont fait état de fugues de jeunes filles sous la responsabilité du CRJDA du CISSS de Laval.

Face à ces événements, la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie a annoncé la nomination d'un vérificateur indépendant afin de s'assurer que les règles et les procédures d'encadrement du CISSS de Laval pour éviter les fugues sont respectées et appliquées.

Mandat et bien livrable

L'objectif de cette vérification est d'examiner le degré d'application des politiques et des procédures qui ont cours concernant l'hébergement des jeunes au CRJDA.

Plus spécifiquement, le mandat du vérificateur consiste à :

- Vérifier l'application :
 - de la politique et des procédures qui encadrent l'accueil et l'hébergement des jeunes au CRJDA;
 - du *Règlement sur les conditions du recours à l'hébergement en unité d'encadrement intensif*, plus spécifiquement le respect du protocole régissant le cours à l'hébergement en unité d'encadrement intensif, à savoir : l'énoncé du cadre légal, les balises et les processus cliniques et administratifs, l'utilisation d'outils cliniques reconnus, dont la *Grille d'orientation vers un programme d'encadrement intensif* (art. 4 du règlement) ;
- Examiner l'organisation du travail au CRJDA en lien avec les besoins d'encadrement des jeunes hébergés ;
- Documenter les situations relatives au traitement des fugues impliquant :
 - les risques d'exploitation sexuelle et de traite de personne ;
 - les récidives ;
- Formuler les recommandations pertinentes en lien avec les éléments énoncés précédemment.

Pour mener à bien ce mandat, plusieurs personnes ont été rencontrées en groupe ou en individuel. De plus, des démarches de consultation et d'analyses ont été animées par des cadres du CISSS de Laval auprès de leurs équipes. Le fruit de ces consultations nous a été transmis lors de rencontres synthèses, ce qui a grandement contribué à nourrir notre réflexion. Nous avons également consulté des représen-

tants du CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal qui ont une entente pour 108 places d'hébergement au CISSS de Laval. D'autres partenaires ont aussi été consultés : le Service de police de Laval, le CISSS de la Montérégie-Est, divers comités du CISSS de Laval, ainsi que divers experts. Ce sont donc plus de 90 personnes à l'intérieur de 20 jours qui ont été rejointes, sans compter que nous avons pris connaissance d'une abondante littérature (cadres normatifs, tableaux statistiques produits par le MSSS et autres instances) susceptible de nous permettre une compréhension éclairée et globale de la situation. *Vous trouverez à l'Annexe A, la liste des personnes rencontrées et à l'Annexe B, la liste des documents consultés.

Le rapport final est déposé à la ministre déléguée le 10 mars 2016, tel que prescrit au mandat.

3 PRÉAMBULE

3.1 Mission et mandat des Centres Jeunesse : les soins intensifs du système de protection sociale jeunesse québécois

Les Centres jeunesse, désormais intégrés dans les CISSS et les CIUSSS, ont notamment un mandat de protection de la jeunesse en vertu de la loi LPJ assurant un filet de protection sociale aux enfants du Québec. Dans la gamme des services qui en découlent, l'hébergement en centres de réadaptation pour les jeunes les plus vulnérables constitue le bout de ligne de l'intervention. Au Québec en 2014-2015, les directeurs de la protection de la jeunesse ont traité 86 861 signalements ce qui représente une moyenne de 238 situations d'enfants signalées par jour. Ce nombre constitue une augmentation de 4,8 % par rapport à l'année précédente. De ce nombre, 31 935 enfants ont été pris en charge par la DPJ dont 2 528 étaient placés en centres de réadaptation. La direction du programme jeunesse du CISSS de Laval compte 277 places d'hébergement pour jeunes en difficulté, 221 en unités de réadaptation et 56 en foyers de groupes. Le CISSS de Laval met 108 de ses places d'hébergement à la disposition du CIUSSS Centre-Sud de Montréal pour des jeunes en difficulté. Sur les 110 places filles dont dispose le CISSS de Laval, 68 soit 62 % sont à disposition de la clientèle fille montréalaise. Le CISSS de Laval doit donc assumer des risques plus grands, compte tenu de son mandat élargi suite à des ententes inter CISSS, notamment en assumant le volet encadrement intensif et encadrement dynamique pour toutes les filles de la région de Montréal et en apportant son soutien aux régions Laurentides, Lanaudière et autres, selon le besoin.

3.2 Portrait de la clientèle : complexe et à risque

L'adolescence en soi est une période souvent marquée par le doute, la remise en question, un certain sentiment d'urgence face à la vie, un besoin de faire ses propres choix et de s'affirmer, de s'affranchir des règles et des contraintes, de trouver sa place, se réaliser et se distancier des adultes, de se rassurer aussi d'une certaine façon quant à ses possibilités et sa capacité de vivre de façon autonome... Cette période intense devient, pour certains jeunes particulièrement vulnérables, un passage confrontant et exigeant. Le profil des jeunes hébergés en réadaptation est particulièrement complexe au plan clinique. De façon générale, ce sont des jeunes qui se mettent à risque eux-mêmes ou représentent un risque pour la société. Le haut niveau de vulnérabilité de ces jeunes s'exprime très souvent par des comportements très problématiques (délinquance, prostitution, consommation, manifestations de problèmes de santé mentale...). Leur histoire personnelle est différente de celle de l'adolescent standard en ce qu'ils ont, pour un bon nombre, vécu plus que leur part d'événements douloureux ayant laissé des traces et réduit d'autant leurs capacités d'adaptation. Leur vulnérabilité n'est pas que liée aux événements extérieurs qu'ils ont eu à subir, mais s'accompagne bien souvent d'une pauvreté accrue de facteurs de protection interne (estime de soi, capacité d'attachement, jugement altéré...). Dans ce contexte, la fugue pourrait bien être à la fois pour ces jeunes une façon de manifester leur rébellion, leur mal-être, leur détresse et une façon de tester et revendiquer leur autonomie. Leur fugue devient alors, pour les services de réadaptation au Québec, un enjeu.

3.3 À la fois protéger et assurer le développement des jeunes

Le Québec a fait un choix qui le distingue des autres provinces en privilégiant dans sa Loi sur la protection de la jeunesse non seulement la protection des enfants, mais en déléguant aussi aux Centres jeunesse la mission d'assurer la sécurité et le développement des jeunes qui leur sont confiés.

Conséquemment, les Centres jeunesse consacrent une part importante de l'accompagnement d'un jeune à la mise en place d'une alliance thérapeutique et d'une relation constructive et significative avec lui afin de soutenir le développement de son autonomie et sa capacité à faire des choix responsables et judicieux. Cette double mission de protection et de soutien au développement des jeunes place les intervenants devant la nécessité d'assurer une gestion quotidienne du risque. Ils doivent rechercher un équilibre entre assurer leur sécurité d'une part, et d'autre part, leur offrir des possibilités de se mesurer et de renforcer leurs capacités. C'est pourquoi il y existe une tension constante autour des deux enjeux suivants : Accordons-nous plus d'importance à la sécurité qu'au développement des jeunes ? Est-ce qu'à trop vouloir les protéger, on en vient à compromettre leur développement ?

3.4 Agir sur le phénomène de la fugue, une réflexion antérieure à la crise médiatique actuelle

Les responsables et les intervenants des Centres jeunesse n'ont pas attendu d'être sous l'œil des médias pour se questionner sur ce phénomène des fugues. Dans le cadre de notre mandat de vérification, nous avons pu avoir accès à une liste très importante de documents produits à la fois par le MSSS, l'Association des Centres jeunesse du Québec (ACJQ), ainsi que différents Centres jeunesse (Laval, Montérégie, Montréal et Québec) qui démontrent l'importance de leurs efforts d'analyses et de réflexions pour composer de façon plus adaptée avec les fugues.

Sur la base de ces travaux, et grâce à la collaboration entière du CISSS de Laval, notre travail d'analyse a pu être facilité. **Tout en reconnaissant qu'il y ait matière à ajustements de certaines pratiques, nous pouvons affirmer que les ingrédients pour corriger le tir sont majoritairement connus et accessibles.** Des moyens (outils de gestion de risques, programmes, stratégies intersectorielles...) expérimentés dans divers projets pilotes se prêtent déjà à une généralisation et une intégration rapide aux pratiques existantes.

4. LES FUGUES : RÉTABLIR LES FAITS

4.1 Toutes les fugues ne sont pas problématiques : l'absence totale de fugues n'est pas un objectif

Pour bien apprécier la portée du phénomène des fugues, il convient de se référer à la définition donnée par le cadre normatif du MSSS :

« Une fugue survient lorsqu'un enfant quitte, volontairement et sans autorisation de la personne en autorité, une ressource intermédiaire ou une installation maintenue par un Centre jeunesse. Cela inclut les non-retours de sortie autorisée où l'enfant, de façon délibérée et non justifiée, ne respecte pas l'heure prévue du retour.

*En ce sens, une situation où lors d'un non-retour de sortie autorisée, on ne peut, dans un délai **d'au plus une heure**, statuer sur la situation de l'enfant, ce dernier est présumé en fugue. Cette présomption pourra être renversée par la suite sur la base de nouvelles informations. »¹*

D'entrée de jeu, il importe de préciser que toutes les fugues ne comportent pas le même niveau de risques. La majorité d'entre elles laissent penser que certains jeunes utilisent la fugue comme un moyen pour vérifier la place qu'ils occupent dans leur famille ou encore, pour tester leur autonomie. **Que ce soit par leur nombre, leur durée, ou le contexte dans lequel elles surviennent, ces fugues s'inscrivent dans un processus normal de réadaptation.** Bien qu'elles ne manquent pas d'inquiéter les parents et les intervenants, les fugues sont des appels à mieux comprendre les besoins qui les sous-tendent afin d'ajuster les interventions et ainsi, mieux répondre aux besoins du jeune.

Du 1^{er} avril 2015 au 31 janvier 2016, il y a eu au Québec, 5 778 fugues. Si nous projetons ce chiffre sur l'année complète, nous pourrions atteindre 6 828 fugues, ce qui constituerait une hausse de 5 % par rapport à 2014-2015 (6 497 fugues).

Au CISSS de Laval plus spécifiquement, il faut préciser que :

- Près de 65 % des jeunes placés en hébergement ne fuguent pas
- Près de 70 % des fugues ont une durée de moins de 24 heures
- 45 % des fugues de moins de 24 heures sont de moins de 5 heures
- Au cours des 3 dernières années, le nombre de fugues de 24 heures et moins augmentent, et les fugues de plus de 72 heures diminuent
- Un nombre très majoritaire de fugueurs présentent un petit nombre de fugues. 60 % des jeunes ne commettent qu'une seule fugue.
- La plus grande proportion des fugueurs reviennent seuls de fugue (60 %). Le contexte de retour de la fugue est un des éléments pouvant constituer un indicateur de la fonction de la fugue et du risque associé à celle-ci.

¹ Cadre normatif sur la saisie des données sur les fugues des enfants hébergés dans les unités de réadaptation et les ressources intermédiaires relevant des Centres jeunesse, MSSS, octobre 2010.

4.2 Le portrait des fugues à Laval est distinct et très majoritairement lié aux sorties

Le portrait lavallois des fugues présente une caractéristique bien particulière :

- Le taux de fugues garçons 40 % et de filles 60 % se démarque du taux provincial des fugues de garçons 57 % et celui des filles 40 %
- Chez les filles du CISSS de Laval, 70 % des fugues ont lieu lors de sortie autorisée plutôt qu'à partir de l'établissement, comparativement à 40 % pour l'ensemble du Québec
- Un petit nombre de fugueurs ont à leur actif un grand nombre de fugues : 8 % des filles cumulent 10 fugues et plus
- Le nombre moyen de fugues par fugueuse est de 3,93 à Montréal ; 3,47 à Laval et de 3,36 en Montérégie
- 73 % des fugues faites par les filles ont fait l'objet d'un avis de fugues aux policiers
- 60 % des fugueurs reviennent d'eux-mêmes de fugue, 20 % le font avec les policiers. Au Québec, ce sont 48 % de retour seul et 29 % de retour avec les policiers.

Ces données interpellent directement la capacité des équipes éducatives d'apprécier et de gérer le risque dans la planification des sorties avec la jeune et le parent. Les statistiques illustrent que pour une majorité de ces fugues, il n'y a pas ou peu de conséquences fâcheuses. On peut les relier davantage à un apprentissage normal de l'autonomie. Les outils susceptibles de mieux soutenir les intervenants face à cette situation sont actuellement expérimentés dans certains projets pilotes et pourront être ajoutés rapidement aux pratiques déjà existantes.

La situation est tout autre pour les fugues pendant lesquelles les jeunes se mettent en danger.

- Des 38 filles qui ont fait plus de 2 fugues entre le 1^{er} avril 2015 et le 31 janvier 2016 et pour lesquelles une révision en profondeur de leur dossier a été faite :
 - 87 % proviennent des unités d'encadrement dynamique (milieu ouvert avec un ratio plus élevé d'intervenants ; une présence plus soutenue aux événements/activités)
 - les principaux motifs de placement de ces jeunes filles sont : fugues, fréquentations à risque, prostitution, consommation, violence, non-respect des règles
 - 29 d'entre elles sont victimes d'exploitation sexuelle ou à risque de l'être (76 %)

4.3 Une clientèle plus à risque : protéger les filles impliquées dans l'exploitation sexuelle à la fois contre elles-mêmes et contre les acteurs qui gravitent dans ce milieu

Il convient d'isoler de l'ensemble du phénomène des fugues le noyau dur, à savoir ces situations où un petit nombre de jeunes font un plus grand nombre des fugues répétées et qui durent plus longtemps (17 % des fugueurs fuguent plus de 72 heures). La difficulté réside dans le fait que plusieurs jeunes se mettent en danger sans penser aux importantes conséquences sur leur santé et leur sécurité. Plusieurs

facteurs (consommation parfois abusive de drogues, santé mentale, médication interrompue, situation de survie) peuvent pousser certaines filles à des activités où elles seront exploitées (prostitution, traite...). Rappel : 29/38 filles étaient à risques ou déjà victimes d'exploitation sexuelle. D'autres jeunes, surtout les garçons, s'enfonceront dans une délinquance de dépendance aux drogues ou dans une délinquance de violence dont ils ne sortiront pas indemnes.

Les stratégies que l'on doit développer en priorité doivent être spécifiques à ce petit nombre qui se met à haut risque. Les motivations et le contexte des fugues de ce sous-groupe sont donc différents du groupe de fugueurs majoritaires. Les jeunes filles dont les fugues sont liées à l'exploitation sexuelle ont une double particularité ; des comportements à haut niveau de dangerosité et un déni du risque. Nos analyses et nos pistes de solutions concernent principalement ce sous-groupe de jeunes fugueuses.

5. L'ENCADREMENT INTENSIF (EI)

5.1 Définition de l'EI ainsi que le portrait provincial et lavallois

Il y a un fondement légal à l'utilisation de l'encadrement intensif. L'article 11.1.1 de la Loi sur la protection de la jeunesse balise le recours à l'encadrement intensif pour les situations graves où il existe un risque sérieux de danger pour le jeune lui-même ou pour autrui. Selon l'article 11.1.1, le jeune doit être retourné à son unité régulière dès que les motifs de placement ne sont plus présents.

Limiter le recours à l'hébergement en unité d'encadrement intensif aux seules situations où il y a un risque sérieux que l'enfant présente un danger pour lui-même ou pour autrui...

Assurer qu'un tel hébergement prend fin dès que les motifs qui l'ont justifié sont disparus.

L'article 63 de la LPJ oblige le directeur général d'un établissement d'aviser la Commission lorsqu'un jeune doit être hébergé dans une unité d'encadrement intensif pour démontrer qu'il s'agit d'une mesure exceptionnelle de privation additionnelle de liberté prise selon certaines règles édictées qui doivent être rigoureusement suivies par les autorités d'un Centre de réadaptation. Rappelons qu'il y a eu un long débat (Rapport Dumais) sur cette problématique, à savoir qui des juges ou du social serait responsable de déterminer la nécessité d'un hébergement en EI et sur quelle base. Les autorités sociales ont été choisies avec un droit de regard de la Commission et une révision possible au tribunal. Nous tenons à préciser qu'il n'y a pas eu de révision demandée au tribunal depuis un long moment.

En matière d'encadrement intensif :

Alors que la province vit une baisse dans le recours à l'encadrement intensif, la situation de Laval est demeurée assez stable sur les années 2013-14 et 2014-15, mais tout indique que pour la période allant du 1^{er} avril 2015 au 31 janvier 2016, une augmentation d'environ 33 % est observable et pourrait affecter le résultat annuel, si la tendance se maintient.

- La durée moyenne des séjours en Encadrement intensif au Québec, en 2014-2015, était de 40 jours
- Au Québec, les séjours de 31 jours et moins représentant 54 % des recours à l'EI. Alors que les séjours de 32 jours à 120 jours représentent 45 % des recours. Il n'y a que 1 % des recours qui vont au-delà des 120 jours.

Au CISSS de Laval, du 1^{er} avril 2015 au 31 janvier 2016

- Pour filles et garçons, la durée moyenne de séjour en EI est de 39 jours
- 66 % des fugeurs ne sont pas placés en EI
- 82 % des jeunes placés en EI sont âgés de 15 à 17 ans
- Le nombre moyen de recours par jeune qui vont en EI est de 1,61 séjour
- En 2015-2016 (du 1^{er} avril 2015 au 31 janvier 2016), selon la durée de séjour :
 - 46 % des filles ont séjourné 0-30 jours dont la moitié 0-48 heures
 - 36 % des filles ont séjourné 31-60 jours
 - 18 % des filles ont séjourné plus de 61 jours. C'est cette catégorie qui est préoccupante.
- Des 118 recours en encadrement intensif pour les filles, 61 % soit 71 recours l'ont été pour des filles présentant à la fois une problématique de fugues et de comportements sexuels problématiques.

5.2 Ne pas réparer ce qui n'est pas brisé

L'utilisation de l'encadrement intensif a fait l'objet de plusieurs études d'évaluation. Elle est régie par la loi et ses guides de pratiques sont bien respectés au CISSS de Laval. Les enquêtes menées par la CDPDJ dans divers Centres jeunesse démontrent que, généralement, cette mesure est bien appliquée. Cette vigilance à l'égard de l'utilisation de l'encadrement intensif découle de la volonté ferme des dirigeants de faire de cette modalité une mesure exceptionnelle. Elle est vue comme un moyen de protection particulier et de courte durée permettant un arrêt et une réflexion supplémentaire pour le jeune. Elle se distingue très nettement des pratiques antérieures à 2007 qui sur-utilisaient parfois le recours à l'hébergement en unité sécurisée.

À titre indicatif, le Québec est passé de 70 unités à vocation sécuritaire/fermée à 29 unités dont une majorité est dite flottante, car elles conjuguent encadrement intensif et internement des jeunes contrevenants.

L'ACJQ et le chercheur Denis Lafortune ont suivi de près l'implantation de cette mesure et son application. Nous avons rencontré M. Lafortune et pris connaissance de certains documents. Sur cette base de discussion, nous en venons à la conclusion que cette mesure est plutôt adéquate telle qu'elle est actuellement définie. Les outils, guides et grilles mis en place sont systématiquement utilisés tant à l'entrée en EI qu'à la révision obligatoire après 30 jours. L'approche dite motivationnelle conjugue à une approche complémentaire cognitivo-comportementale fait le travail escompté pour une majorité de jeunes. En fait, l'objectif du séjour est de créer pour le jeune une opportunité de cheminer dans sa réadaptation à travers un processus plus encadrant et restrictif. L'approche tente d'agir au niveau du risque de comportement déviant (fugue, agression, mutilation...) à la base de l'admission. Elle vise également que le jeune clarifie ou comprenne mieux ses propres besoins. Elle veut agir aussi sur la réceptivité du jeune et son ouverture à se conscientiser et à se mobiliser à changer sa situation. Les durées moyennes de séjour en EI (40 jours) illustrent assez bien que la préoccupation de faire de l'encadrement intensif une utilisation exceptionnelle et de courte durée, bien qu'intense, est respectée au CISSS de Laval.

5.3 Zone grise : le tout ou rien vs modulation de la programmation

Deux enjeux se posent lorsqu'on considère l'utilisation de l'encadrement intensif :

- a) Certains recours doivent se prolonger au-delà de 30 jours et le programme n'est pas adapté pour les longs séjours.**
- b) À la fin de la mesure, il n'y a pas de transition entre l'encadrement statique élevé et le retour aux unités d'hébergement ouvertes.**

Quand on considère le cumul des recours à l'EI pour les jeunes filles, il s'avère que :

Entre le 1^{er} avril 2015 et le 31 janvier 2016, selon la durée totale de séjour (cumul des recours) :

- 28 jeunes filles ont cumulé une durée de séjour de 1-30 jours, 38 %
- 16 jeunes filles ont cumulé une durée de séjour de 31-60 jours, 22 %
- 29 jeunes filles ont cumulé une durée de séjour de 61 jours et plus (cette proportion varie depuis 3 ans. En 2013-2014 : moyenne des 61 jours et plus, 31 %. En 2014-2015 : 45 %. En 2015-2016 : 40 %)

Il faut être conscient que le cumul de ces séjours peut être constitué de plusieurs recours. Or, il est bien clair que les objectifs poursuivis diffèrent si l'on compare 3 séjours de 30 jours et un séjour de 90 jours.

Malgré une certaine impression que la prolongation des séjours était difficile, voire impossible, et qu'une interprétation stricte et abusive des motifs de prolongation prévalait au moment des révisions obligatoires au terme de 30 jours, il n'en est rien. De fait, la révision du séjour en encadrement intensif repose sur 5 critères très réglementés et respectés :

- 1) L'atteinte des objectifs fixés à l'admission
- 2) La persistance des comportements pouvant engendrer des risques sérieux pour le jeune ou pour autrui
- 3) Le niveau de reconnaissance par le jeune de la dangerosité de ses comportements
- 4) Le degré de mobilisation du jeune par rapport à l'acquisition de mécanismes de réflexion et de contrôle
- 5) L'amorce d'adoption par le jeune de comportements préventifs permettant d'éviter les situations à risques

Au risque de simplifier à outrance, il faut reconnaître que l'encadrement statique et la nature du programme très structuré de l'encadrement intensif ont tôt fait de résorber les comportements problématiques identifiés comme motifs du placement (fugues, violence, automutilation...). Dans un tel niveau d'encadrement, les symptômes ont vite fait de disparaître : l'ensemble du programme est ainsi conçu que la réflexion intensive peut entraîner des progressions importantes sur le plan de la conscientisation et de la mobilisation des jeunes devant leur situation. Le recours à l'encadrement intensif contribue au cheminement clinique de la majorité des jeunes qui l'utilisent.

Cependant, l'ensemble des outils et de la structure d'accompagnement est conçu pour des séjours de 30 jours. Dès lors, prolonger, c'est recommencer le cycle de 30 jours. Bien que les intervenants n'appliquent pas bêtement les mêmes outils de réflexion et d'intervention, il n'en demeure pas moins que la programmation prévue pour une période de 30 jours (court terme) atteint largement ses limites pour les séjours de plus de 60 jours même si la révision motive une prolongation.

L'autre difficulté est qu'au-delà des comportements, il n'est pas toujours facile de mesurer véritablement la portée du cheminement intérieur si le jeune n'est pas exposé de nouveau aux situations à risques. Il est, disons, relativement facile pour un jeune de livrer les réponses souhaitées par les éducateurs une fois sorti de son envahissement des premières heures. En ce sens, le retour à l'unité de référence demeure un test de réalité important et il ne semble pas exister de stratégie de transition ou de passage progressif d'une structure à l'autre.

Si, au retour dans une unité d'encadrement ouvert, on reprend là où on avait laissé dans le plan d'intervention et de sorties, il arrive que pour certains jeunes peu enclins à reconnaître la gravité de leurs actes, le passage d'une structure statique intensive à un milieu ouvert soit l'occasion d'une récurrence rapide, notamment une répétition de la fugue. D'où l'intérêt de réviser à la fois les mécanismes et outils d'évaluation du risque, ainsi que la façon dont on peut s'assurer d'un lien de qualité entre le jeune et un intervenant significatif. D'où également, l'évocation de pistes de solutions développées dans le cadre des projets pilotes qui convergent vers **un changement d'attitude dans l'accompagnement des jeunes fugueurs tant avant, que pendant et après la fugue. En général, il s'agit d'arriver à un dosage optimal entre l'attitude de contrôle et l'ouverture et l'écoute.**

L'encadrement intensif est un programme bien rodé et balisé efficace pour 80 % des jeunes qui y séjournent. Alors, comment adapter, sans chambouler les conditions actuelles gagnantes, les façons de faire pour les quelques jeunes qui nécessitent des séjours plus longs ? Pouvons-nous améliorer les mécanismes de transition avec l'unité de référence ? Pouvons-nous imaginer un retour progressif à l'unité de référence pour faciliter un test de réalité qui permette de mieux observer la véritable intégration des acquis de réflexion ? Pouvons-nous imaginer un retour à l'unité ouverte de référence où seraient modulés, de façon individualisée, les éléments de contraintes statiques et dynamiques en fonction des besoins et des risques ?

Le respect de la loi, bien que très encadrant, ne devrait pas empêcher une modulation des moyens cliniques et statiques. **Dans l'intérêt même du jeune, certaines situations sérieuses demandent une intervention plus encadrante sans pour autant relever de l'EI. Des mesures intermédiaires doivent pouvoir exister.**

6. LA CLIENTÈLE CIBLE

L'analyse quantitative et qualitative des fugues à Laval, comme ailleurs au Québec, nous incite à mettre l'accent sur une clientèle suffisamment préoccupante en nombre, intensité et chronicité, à savoir les jeunes qui fuguent (filles en majorité, mais pas exclusivement) et sont victimes d'exploitation sexuelle. Il semble faire consensus, dans nos échanges à l'interne du CISSS de Laval, mais également auprès d'autres CISSS (le CIUSS Montréal Centre-Sud et le CISSS de la Montérégie-Est) et des policiers de Laval, que nous parlons d'une clientèle correspondant à environ 25 % à 33 % des filles qui sont hébergées en réadaptation. Leurs caractéristiques principales sont le déni du risque et les dangers auxquels elles s'exposent, ainsi que la répétition et la durée de leurs fugues. Il faut également prendre en compte la dimension hautement attirante des gains secondaires (financiers et faussement valorisants) que ceux qui les exploitent font miroiter.

6.1 Portrait quantitatif et dynamique

- De la revue critique des fugues liées à l'exploitation sexuelle, il ressort que :
 - La problématique de la prostitution était présente chez plusieurs des filles avant l'arrivée dans les services de réadaptation. Les contacts menant aux activités de prostitution se sont faits avant l'arrivée en hébergement d'où l'importance de travailler en concertation avec les milieux que sont l'école, les organismes communautaires...
 - La cooccurrence avec d'autres problématiques est importante (santé mentale/exploitation sexuelle et dépendance)
 - Plusieurs filles n'avaient fait l'objet d'aucune intervention du CISSS avant 2015 donc, nouvellement entrées dans le système de réadaptation
 - C'est lors de leurs sorties que les jeunes se transmettent, par les réseaux sociaux, les infos concernant les recruteurs ou proxénètes
 - Par leur efficacité et la rapidité d'engagement des filles dans l'activité de prostitution, on comprend que nous avons affaire à des réseaux structurés et très bien organisés, ce que refuse d'admettre la majorité des fugueuses.

Pour documenter qualitativement le portrait des filles à risque, un travail approfondi d'analyse clinique a été fait auprès de 38 filles ayant fugué plus de 2 fois. 19 de ces jeunes sont Lavalloises et 19 proviennent de Montréal. 10/19 Lavalloises (50 %) sont suivies en pédopsychiatrie. De ce nombre, 6 sont considérées à risque de comportements sexuels problématiques. 7/19 Montréalaises (37 %) sont suivies en pédopsychiatries et de ce nombre, 4 sont considérées à risque de comportements sexuels problématiques. Pour le volet dépendance (collaboration avec CRD Laval ; Centre Dollard-Cormier, Portage), 21 % des jeunes filles 8/38 sont suivies et toutes sont considérées à risque de comportements sexuels problématiques. Cet état de fait démontre qu'une proportion importante des jeunes fugueuses, liées à l'exploitation sexuelle qui nous préoccupe, présentent une complexité élevée de difficultés, car elles sont aux prises avec des problèmes sérieux de santé mentale et de dépendance.

6.2 Trianguler les interventions : prévention, protection, poursuites

Les jeunes dont les fugues ont été médiatisées étaient hébergées à Laval, mais le phénomène de l'exploitation sexuelle n'est pas que lavallois, il est national. Il faut également reconnaître que les centres urbains sont plus propices au recrutement et à la consommation d'alcool et de drogues. Devant ce phénomène, il y a bien sûr des ajustements de pratiques que les établissements, responsables de la protection et du développement des jeunes, doivent instaurer. **Mais, il serait illusoire de croire que la responsabilité leur incombe entièrement.** Diverses réflexions menées collectivement à l'époque de l'ACJQ ainsi que différents projets menés par les Centres jeunesse, dont le projet *Mobilis* expérimenté en Montérégie, indiquent clairement que pour lutter efficacement contre l'exploitation sexuelle des jeunes fugueuses, il faut agir de façon coordonnée et concertée autant en prévention, en protection qu'en poursuites/répression.

La prostitution n'est pas un phénomène nouveau chez les filles en réadaptation, mais il faut constater que le profil des filles touchées par l'exploitation sexuelle en 2015-2016 a changé. Jadis, la prostitution était quasiment réservée aux jeunes filles ayant un historique de vulnérabilité qui datait de leur plus jeune âge. Connues des services sociaux depuis leur petite enfance, négligées voire même abusées, elles vivaient dans des contextes de familles à risques souvent impliquées directement dans l'exploitation sexuelle de leur jeune. En vieillissant, elles se retrouvaient tôt (12-13 ans) en Centre jeunesse et devenaient des proies faciles pour les proxénètes.

Ce profil existe toujours, mais s'ajoute une nouvelle clientèle de jeunes filles et un contexte social favorisant chez les adolescents l'hypersexualisation, la banalisation de la sexualité et l'importance grandissante du recours aux médias sociaux. Ces jeunes filles proviennent de la classe moyenne et de familles majoritairement fonctionnelles, pas vraiment connues des services sociaux avant que tout bascule au début du secondaire. C'est alors que commencent les passages à l'acte (consommation, fréquentation d'amies et de jeunes ayant une mauvaise influence, recherche du plaisir facile, du *party*, du *high* et de la reconnaissance...). Rapidement, la situation dégénère : fugues, parents impliqués, inquiets et dépassés qui consultent à droite et à gauche, des problèmes scolaires apparaissent alors aussi sur l'écran radar. En désespoir de cause et pour arrêter ce dérapage, les parents se pointent à la Direction de la protection de la jeunesse et signalent leurs enfants pour les protéger. Ce profil des jeunes hébergés en réadaptation illustre bien à la fois la mixité du profil des filles sous l'emprise des proxénètes, mais aussi l'importance de la prévention. Plusieurs de ces jeunes filles ont fréquenté le milieu des proxénètes à l'école secondaire et sur les réseaux sociaux. L'autre caractéristique est la lune de miel que vivent ces jeunes filles avec ceux qui les exploitent. Elles sont convaincues que ces types leur veulent du bien, les aiment, veillent sur elles. Les jeunes filles mettent beaucoup de temps à saisir les risques, le danger et le côté pervers de l'exploitation dans laquelle elles sont tombées.

La prévention et *la convergence* des actions posées par les Centres jeunesse et par les organismes communautaires impliqués sur le terrain sont essentielles pour dépister, créer un contact, et offrir des alternatives aux jeunes filles une fois engagées dans la tourmente. Ce travail de liaison et de

coordination nécessite un certain nombre de conditions gagnantes sur lesquelles nous reviendrons dans le chapitre des solutions.

Par ailleurs, *la répression* est aussi incontournable que l'intervention en réadaptation et en protection. Les policiers sont régulièrement mis à contribution pour rechercher et ramener les fugueuses. Ils le font avec diligence et efficacité. Leur propre analyse de leurs statistiques concernant les fugueuses des Centres jeunesse les amène à affirmer qu'environ 25 % à 30 % des fugueuses, pour lesquelles ils reçoivent des avis de fugues, sont concernées par la prostitution et victimes d'exploitation sexuelle. Lors de nos rencontres avec des policiers, leur frustration bien légitime était palpable devant ces cas de jeunes filles qui fuguent suite à leur arrestation alors qu'ils considèrent que ces jeunes filles devraient faire l'objet de plus de surveillance et de contrôle en lien avec le fait qu'elles se mettent en danger. Par contre, ils se sentent impuissants pour arrêter les proxénètes, les poursuivre en justice et les mettre hors d'état de recruter. Les enquêtes sont longues et coûteuses. Les démarches de judiciarisation et le fardeau de la preuve reposent encore sur la plainte des victimes et celles-ci sont peu fiables, car elles refusent souvent de témoigner ou sont des sources peu convaincantes. Il y a des façons d'atténuer à la fois ces sentiments de frustration et d'impuissance des policiers œuvrant dans ce contexte. Nous y reviendrons, mais nous affirmons au passage que l'action concertée à trois niveaux de prévention, de protection et de poursuites/répression est essentielle si on espère une amélioration de la situation à Laval comme partout au Québec.

6.3 Une responsabilité d'établissements, un devoir de moyens

Les CISS ou CIUSSS, qui assurent désormais les responsabilités historiquement confiées aux Centres jeunesse, ont l'obligation de revoir et d'ajuster leurs moyens pour assumer pleinement leur mandat de protéger et d'assurer le développement des enfants qui leur sont confiés en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse. Que faire de plus pour réagir au nombre croissant de fugues ? (Hausse de 5 % entre 2014-2015 et 2013-2014 et une projection de 8 % de hausse pour 2015-2016). Que faire devant l'importance des risques pris par ces jeunes fugueuses qui les mettent directement en danger ? Les pressions sont fortes et viennent de toutes parts. Les intervenants eux-mêmes qui partagent le quotidien de ces jeunes se sentent interpellés et inquiets, plus précisément devant les risques que prennent certains jeunes en fugues. Ils se sentent aussi impuissants parfois. Les solutions devront donc viser ces jeunes fugueuses et prendre en compte les intervenants qui sont directement associés à la solution. Les parents se questionnent aussi sur la capacité des établissements à offrir à leurs enfants un milieu sécurisant et attractif qui réussirait mieux qu'eux à les protéger. Les maintenir associés est un euphémisme, car, quelle que soit leur capacité d'alliance, ils sont partenaires de la solution même quand c'est pour réduire leur ingérence dans le problème. Les policiers et les milieux communautaires s'interrogent également. Ils connaissent ces jeunes fugueurs, aussi bien leurs besoins que leurs craintes face aux réactions ou automatismes qui les attendent à leur retour de fugues. Le public aussi s'interroge et les médias soulèvent des enjeux pas toujours colorés de sensationnalisme. **Bref, il s'agit de transformer cette crise en opportunité.**

6.4 On ne part pas de zéro

Rapidement, nous avons pu constater dans ce mandat de vérification l'extrême engagement du CISSS de Laval en particulier, et de tous les partenaires actuels et potentiels dans la poursuite d'une solution aux fugues des jeunes en général et des filles en particulier. Ils ont généreusement et avec empressement mis à notre disposition l'information dont ils disposent, mais aussi leurs analyses éclairantes de la situation et le fruit de leurs recherches de solutions. C'est donc avec la collaboration de tous, nombreux et solidaires à imaginer les ajustements requis, que nous avons pu rapidement faire une lecture de la situation et aligner un nombre intéressant de pistes de solutions. La plupart de ces pistes ont été expérimentées et évaluées lors de projets pilotes à plus petite échelle. **Ces expériences touchent les façons de faire des intervenants, la nature et la qualité du lien qui s'établit entre un adulte significatif et le jeune, la programmation, les outils de gestion du risque, les mécanismes de communication et la nécessité absolue de pouvoir compter sur des intervenants pivots qui assurent la constance et la pérennité des efforts de tous pour intégrer aux pratiques les meilleures stratégies pour surmonter ce défi.**

7. ANALYSE ET PISTE DE SOLUTIONS

Au moment d'aborder les pistes de solutions à la problématique des jeunes fugueuses liées à l'exploitation sexuelle, il est bon de se rappeler que les Centres jeunesse, par leur rôle de bout de ligne de l'intervention auprès d'un noyau de jeunes particulièrement vulnérables, ont eu par le passé à réviser avec succès leurs pratiques et à imaginer et innover des façons de faire adaptées aux enjeux qui se pointaient. La problématique du suicide en est un exemple. Il y a eu une volonté collective et politique de reconnaître le problème (plusieurs suicides avaient eu lieu dans divers centres d'hébergement). L'ensemble des établissements, notamment le MSSS, les fédérations médicales et les agences de santé se sont mobilisés avec des experts, des moyens ont vu le jour pour mieux apprécier et évaluer le risque. Des interventions concrètes ont également été mises en place assorties aux divers degrés de risques, les intervenants ont été formés, la vigilance et le suivi ont été maintenus à travers le temps avec pour conséquence bien tangible que malgré le risque toujours très présent auprès de ces jeunes vulnérables, le CISSS de Laval n'a connu aucun suicide dans ses ressources d'hébergement depuis l'avènement de ces pratiques il y a 17 ans.

Les pistes de solutions concernant le problème des fugues vont toucher plusieurs volets ; il n'y a pas de solutions magiques ou simples à ce problème complexe. La plupart de ces pistes de solution proviennent d'études déjà entreprises par les établissements sur la problématique des fugues.

Ainsi, au CISSS de Laval, les rapports de Michèle Goyette et celui de Guylaine Lehoux et Mélanie Girard sont précieux et suggèrent déjà des pistes intéressantes. Au CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, une priorité organisationnelle a été donnée pour *Agir sur la fugue* et une expérimentation pilote a mené à expérimenter 18 projets d'actions qui se sont avérés fort intéressants. Dans les 4 unités de vie où les actions ont été implantées, les fugues ont baissé de 14 % alors que pour le reste des unités, les fugues ont progressé de 29 %. Au CISSS de la Montérégie-Est, le projet *Mobilis* a été un vecteur de changement important dans la gestion du phénomène des fugues de filles liées à l'exploitation sexuelle tant pour le travail de protection à l'interne que pour la nécessaire collaboration avec les milieux communautaires et la police. D'autres initiatives, notamment à Québec, pourraient contribuer à recenser encore plus des pistes de solution, mais l'échéancier très serré qui nous était imparti ne nous a pas permis de les consulter. Quoi qu'il en soit, des pistes de solutions existent, plusieurs de ces moyens sont applicables rapidement si, collectivement, nous en faisons une priorité.

7.1 Ajustements de pratiques : la gestion du risque dans la planification des sorties

Le phénomène des fugues auprès des filles se traduit en majorité par des fugues liées au retour de sorties (70 %). Dans ce contexte, il y a lieu de revoir les outils de gestion de risques pour soutenir les intervenants dans leur approche, et ce, en conformité avec les mandats de protection du jeune et de la protection de la société.

Comme nous l'avons constaté, la fugue englobe un grand éventail de situations qui vont du risque à peu près nul, à des situations où les jeunes se mettent en danger. Il n'est pas évident pour les intervenants de déterminer quels risques ils devraient assumer étant donné leur responsabilité professionnelle. De peur d'être blâmés pour des situations qui pourraient dégénérer, certains ne prennent aucun risque. Par contre, le mandat de protéger les jeunes ne définit pas entièrement leur responsabilité vis-à-vis de la loi. Ils doivent aussi répondre aux besoins d'autonomie et d'expérimentation des jeunes. Nos discussions avec le CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal nous ont permis de constater que leurs équipes ont créé et expérimenté un outil d'évaluation du risque de fugue dans un mode préventif. Cette grille permet de poser un jugement sur le risque que représente un jeune de fuguer et pourrait représenter un outil utile aux intervenants.

La prise de décision et une évaluation rigoureuse du risque reposent également sur une bonne circulation de l'information. Le projet *Veille Fugue* mis en place à Montréal répond à ce besoin. Le principe des « veilles » est d'identifier une personne pivot et de faire circuler les informations auprès des intervenants qui doivent prendre des décisions éclairées.

De plus, dans le contexte de la crise, le CISSS de Laval a procédé à une révision des plans de sortie avec une vigilance accrue. Bilan : 50 % des plans ont été maintenus tels quels ; 32 % ont été modifiés et complétés de mesures concrètes de soutien ; 18 % ont été suspendus. Le résultat est que le nombre de fugues reliées aux sorties a diminué depuis cette révision et ces fugues ont été sans conséquence (90 % des fugeurs de retour en 24 heures et moins).

Donc, en matière de gestion de risques, trois pistes de solution se dessinent :

1. Quelle que soit la méthode utilisée, il serait utile, pour assurer une meilleure cohésion et clarté dans la prise de décision des intervenants, de fournir des balises claires pour la gestion du risque et d'animer des rencontres permettant au personnel de s'appropriier et de faire consensus autour de la notion de gestion de risque.
2. L'utilisation de la grille d'évaluation du risque de fugue de façon préventive, à savoir dès l'entrée de la jeune en hébergement, serait d'un précieux apport pour les intervenants. La grille peut également être utilisée à d'autres moments durant l'hébergement, notamment en cas de fugues répétées.
3. La mise en place du projet *Veille Fugue* et l'identification d'une personne pivot, pour coordonner la circulation des informations de toute provenance et les acheminer aux personnes qui prennent les décisions, nous semble également une avenue nécessaire à emprunter.

7.2 Un changement de paradigme : de la contrainte à l'accompagnement

La problématique des fugues fait vivre beaucoup d'impuissance aux intervenants, qu'ils soient de réadaptation ou psychosociaux. Chargés d'assurer la protection des jeunes en difficulté et la réadaptation de ces jeunes, ils se voient confrontés à une incapacité d'agir et de protéger lorsque ces jeunes fuguent à répétition. Le contexte d'intervention a beaucoup changé depuis 2007, avec le

resserrement de l'accès à l'encadrement intensif. Les intervenants doivent innover, changer leurs façons de faire, puisque la contrainte n'est plus accessible, il leur faut développer des modes d'intervention et une gestion de risque différentes.

À travers toutes les rencontres, consultations, analyses et lectures que nous avons pu faire dans le cadre de ce mandat, il ressort que **de mieux comprendre le sens de la fugue et identifier les besoins auxquels elle répond pourraient améliorer l'efficacité de nos approches et ainsi, améliorer la capacité de faire alliance. Cette alliance, ce lien privilégié entre un adulte significatif et un jeune, est le levier déterminant du succès de l'intervention.** Les intervenants, les parents et les jeunes nous ont témoigné de l'importance capitale de cette alliance thérapeutique. De plus, les fugues des jeunes filles liées à l'exploitation sexuelle mettent en évidence le besoin de ces jeunes filles d'être reconnues, aimées et investies. C'est ce besoin que les proxénètes exploitent en leur faisant miroiter cadeaux, bijoux, projets. Ce mirage est suffisamment crédible pour que les jeunes filles y croient... **Qu'offre en retour le placement ?** Les jeunes filles interrogées nous le disent. Si on exclut les fugues reliées à un besoin personnel qui ne concernent pas leur vie dans l'unité et qui, en général, sont de la catégorie courte fugue, rarement la fugue est directement déclenchée par une intervention d'un membre du personnel.

Très souvent, cependant, ce besoin de fuguer est lié, avons-nous constaté, à des frustrations associées au placement, liées à la vie en institution dont voici quelques éléments abrasifs pour les jeunes :

- La vie de groupe, et ce qu'elle entraîne comme routine, inconvénients et stress.
- Le manque d'autonomie : obligation de demander la permission pour tout, pas de voix au chapitre pour décider du déroulement de la journée, régime de vie perçu comme très contraignant.
- **Le manque d'individualisation de l'intervention**, l'impression d'être perçu comme un numéro de chambre, et non pas une personne avec qui on prend le temps de parler. Certains jeunes avancent l'hypothèse que des groupes plus petits permettraient peut-être cette individualisation, et un meilleur lien entre les éducateurs et les jeunes.
- La non-acceptation de conséquences perçues comme injustes peut parfois être un élément déclencheur de fugues.

À partir de témoignages de jeunes encore placés, nous avons constaté que certaines pratiques sont en voie de changement : moins d'automatismes, de rigidité et de punition au retour, contrats de non-fugue pour prévenir les fugues et effort des intervenants pour garder contact pendant les fugues. Ces changements devraient nous indiquer la direction à suivre dans l'ajustement des pratiques.

Cet ajustement de pratiques ne peut être réalisé instantanément, **mais à tout le moins une démarche de réflexion sur la « réadaptation en 2016 » serait utile, voire nécessaire.** Parmi les axes à explorer, nous retenons des différents groupes que nous avons rencontrés les éléments suivants qui sous-tendent la conjugaison de l'encadrement *Firm but Fair* à l'écoute et l'encouragement.

Réflexion sur la « réadaptation en 2016 ».

- **L'individualisation de l'intervention** : comment peut-on rétablir un équilibre entre les aléas d'une vie de groupe à 12 et la nécessaire prise en compte des besoins spécifiques de chacun ? Il faut éviter que les jeunes se sentent comme un « numéro de chambre » tel que mentionné par certains, et sentent que leur réalité particulière est prise en compte.
- **L'alliance thérapeutique** : il ressort des témoignages que peu importe les techniques ou approches utilisées en réadaptation, ce qui amène un jeune à se mobiliser est de sentir qu'il compte vraiment pour au moins un des membres du personnel.
- **La promotion de l'autonomie** : la vie en internat et les règles qui la régissent ne sont pas propices à développer l'autonomie. Ces règles et cette façon de vivre sont assez éloignées de la vie réelle. Comment normaliser davantage la vie en institution afin de favoriser le développement de l'autonomie ?
- **Une intervention plus axée sur la reconnaissance des forces que sur la punition des mauvais comportements** : traditionnellement, les centres de réadaptation au Québec ont eu tendance à prôner des attitudes fermes envers les jeunes. Cette tendance, bien qu'elle ait diminué dans les dernières années, demeure présente chez certains intervenants qui ont de la difficulté à concevoir leur travail différemment. Fermeté rime parfois avec rigidité et automatismes.
- **La mise à contribution des parents** : les parents doivent être encore plus partenaires de l'intervention, et ne pas cesser d'exercer leur autorité parentale auprès de leur enfant durant le placement.

Les consultations faites au CIUSSS Centre-Sud de Montréal, par le comité stratégique sur la fugue, ont permis de mettre en lumière certains ingrédients de succès. Sur la base du guide pratique sur les fugues, édité par le MSSS, trois moments ont été identifiés pour tenter d'agir sur le phénomène de la fugue : avant, pendant et après.

Avant la fugue, il devrait être possible de mettre en place des actions pour mieux la prévenir, tant au niveau structurel que relationnel. Le sens de la fugue doit être mieux compris pour pouvoir ajuster les interventions et ainsi, mieux répondre aux besoins de ces jeunes. **Les intervenants pensent qu'une souplesse devrait apparaître autant dans la gestion des risques durant la fugue que dans la gestion des comportements dans l'unité pour la prévenir.** À titre d'exemples, voici quelques indicateurs identifiés :

- Créer un sentiment d'appartenance
- Mobiliser le jeune par le projet de vie
- Évaluer le profil d'attachement
- Aborder la fugue dans le cadre du suivi social

Pendant la fugue, il est impératif de prendre des nouvelles des jeunes et de favoriser que ceux-ci puissent également donner de leurs nouvelles. **Accompagner la fugue se dégage comme un nouveau paradigme.** Dans cette voie, l'utilisation des réseaux sociaux pour garder contact et prendre des nouvelles devient utile. Poursuivre des rencontres à domicile, pour soutenir les parents et le jeune dans la réponse à ses besoins, s'avère tout aussi capital.

Après la fugue, il devient primordial d'être attentif et d'accueillir en abordant le sens et la fonction de la fugue et ainsi, aider le jeune à identifier à quels besoins ce geste répond. Les consultations faisaient ressortir le danger d'être trop punitif lors du retour de fugues et d'agir par automatismes. **Personnaliser le retour de fugues avec les intervenants les plus significatifs et éviter la discontinuité dans les figures significatives semblent porteur de sens.** Collaborer avec le jeune à la recherche de solutions l'est également. *La sanction du geste demeure un élément d'intervention, mais ne doit pas être vue ni utilisée comme la piste uniforme et automatique d'une gestion de retour de fugues.*

7.3 Protéger, individualiser et revoir la programmation

Outre les nombreuses pistes d'action qui seront identifiées et qui peuvent être intégrées à la programmation rapidement, il reste que certaines réflexions plus larges doivent être entreprises sur le sens de l'encadrement intensif défini par la loi comme une mesure court terme avec des objectifs court terme qui se déroule dans un environnement ne permettant pas de tester les acquis.

Corollairement, devant l'absence de modalités de transition de l'EI à l'hébergement régulier, il serait pertinent de prévoir des mesures d'encadrement statique intermédiaires entre l'intensif et le régulier lors de la sortie de l'EI, particulièrement lorsqu'il y a une problématique de fugue récurrente. Il y a également nécessité de réfléchir, de statuer et de baliser l'utilisation de l'EI sur le mode longue durée pour les jeunes ancrés dans des problématiques graves dont le traitement nécessite plus de temps.

Les fugues initiées de l'interne au CISSS de Laval (30 % pour les filles et 55 % pour les garçons, comparativement à 54 % filles et 64 % garçons pour l'ensemble du Québec) ont fait l'objet de mesures de contrôle exceptionnelles (portes barrées aux sorties principales de l'établissement, révision des plans de sortie, recours à un code en prévention des fugues, surveillance accrue) depuis le 9 février dernier. Ces mesures s'avèrent très efficaces : une seule fugue à partir des installations du CISSS de Laval depuis leur mise en place. Elles ne compromettent en rien les principes du respect des droits des jeunes. Au contraire, cette mesure toute simple est en parfaite harmonie avec le devoir de protéger les jeunes contre eux-mêmes et répond directement à une juste appréciation des besoins des jeunes et une prise en compte des facteurs de risques de certains jeunes. Cette mesure introduit un frein entre l'impulsion de fuguer et le passage à l'acte. Elle permet de retenir à l'intérieur de l'établissement un jeune qui partirait sur l'impulsion du moment. La possibilité de rediscuter avec la jeune des circonstances et des motifs de son envie de fugue, la possibilité de mettre un temps de réflexion et d'arrêt entre la pulsion et le passage à l'acte ne sont pas préjudiciable, ni pour les jeunes ni pour sa relation avec les adultes ayant pour mandat de le protéger, bien au contraire.

De façon tout aussi pragmatique et respectueuse des besoins des jeunes, il faut revenir sur les moyens possibles pour mettre en place une phase de transition entre l'encadrement intensif et le retour à l'unité ouverte. Cette transition nécessaire passe forcément par un accroissement de l'individualisation des mesures d'accompagnement. À ce stade de nos travaux, il est prématuré de statuer sur une formule plus qu'une autre, mais l'exercice de réflexion permettra sans doute d'innover en matière de modulation de programme en fonction du risque.

Au niveau des actions concrètes à intégrer à la programmation pour soutenir et outiller les intervenants face à la fugue, voici un certain nombre de programmes qui ont contribué, lors de leur expérimentation,

à améliorer les pratiques et repousser les limites des intervenants, contribuant de ce fait à réduire leur sentiment d'impuissance et également, à accroître l'efficacité de leurs interventions. Ces mesures s'adressent aussi bien aux intervenants, aux parents qu'aux jeunes : **c'est la conjugaison des mesures et des cibles qui offre les meilleurs résultats**. Ces activités viendraient compléter les activités déjà en place, tels le programme *Les Survivantes* et *Le silence de Cendrillon*.

Intégrer à la programmation existante les activités suivantes :

Avant la fugue pour la prévenir * Ces programmes sont décrits sur le site du Centre d'expertise Délinquance et Troubles de comportement (CEDTC) <http://cedtc.cjm-iu.qc.ca/default.aspx>

- Implanter le programme « Dé-stresse et progresse » pour les jeunes
- Utiliser le programme de « Stress et cie » pour les intervenants
- Offrir aux équipes travaillant avec les filles une formation disponible à Montréal sur l'intervention relative à l'exploitation sexuelle
- Offrir aux groupes de jeunes des ateliers sur la fugue, inspirés du programme *Runaway*. Possibilité d'adapter les modules de ce programme aux activités existantes
- Identifier et approfondir des scénarios conduisant à la fugue et des scénarios alternatifs
- Maintenir et généraliser le programme *Les Survivantes en collaboration avec le service de police de Laval*, ainsi que le programme *Le silence de Cendrillon*, notamment dans les unités de filles touchées par l'exploitation sexuelle
- Visiter les parents à domicile pour consolider les liens avec le parent et la famille des jeunes présentant des risques élevés de fugue en lien avec l'utilisation de la grille d'évaluation du risque de fugues (déjà mentionné)
- Confier les suivis psychosociaux à un plus petit nombre de personnes autorisées
- Accorder une importance délibérée au jumelage Intervenant accompagnateur-jeune pour accroître et faciliter l'établissement d'une alliance significative

Pendant la fugue pour accompagner le jeune, réduire la durée de la fugue et l'exposition aux risques

- Utiliser les réseaux sociaux pour garder contact
- Poursuivre les rencontres à domicile des parents pour les soutenir
- Utiliser Facebook ou tout autres réseaux sociaux sur internet, Instagram, Twitter, Snapchat... pour garder contact et maintenir le lien
- Développer un protocole de prise de contact avec jeunes et parents durant la fugue pour planifier le retour

Après la fugue pour stopper sa récurrence

- Développer des plans *individualisés* de prévention de la récidive
- Maintenir les visites à domicile avec la famille pour préparer une stratégie de fin de placement
- Implanter la *Veille fugue (déjà mentionné)*
- Revoir et prévoir des modalités de « debriefage » au retour
- Statuer sur la dangerosité à laquelle le jeune s'est exposé. Intégrer à cette démarche les parents et les policiers
- Si le retour se fait avec les policiers, recevoir les informations sur le contexte (adresse, type d'endroit, individus présents)
- Traiter et analyser toutes informations autour de la fugue. S'il y a lieu, utiliser le protocole avec les policiers pour valider s'il y a des liens criminels et également, adapter/intensifier l'intervention.

Ces moyens peuvent contribuer à la fois à accroître les mesures de protection et ainsi, mieux remplir la mission de protéger les jeunes contre eux-mêmes. Mais ces moyens permettent également de bonifier les outils à la disposition des équipes pour accompagner le jeune dans la résolution de ses conflits, de réduire sa vulnérabilité en augmentant son autonomie. **Le devoir de moyens pour protéger les jeunes et les aider dans leur développement passe par l'intégration de ces moyens aux programmations existantes.**

7.4 L'intersectoriel :

Agir sur trois fronts en cohésion et partenariat

Prévention par la sensibilisation

Protection/intervention par un accompagnement des victimes

Poursuites/répressions des auteurs plutôt que des victimes

Les discussions auxquelles nous avons participé, aussi bien avec le CISSS de la Montérégie-Est qu'avec le CISSS de Laval, concernant le projet *Mobilis*, nous ont grandement éclairés quant à l'importance d'agir sur tous les fronts pour être efficace face au phénomène des jeunes filles aux prises avec l'exploitation sexuelle. Il existe très peu de données fiables permettant d'évaluer l'ampleur du phénomène.

Néanmoins, les organismes oeuvrant auprès des mineurs qui se prostituent estiment qu'environ 4 000 filles et garçons, âgés de 12 à 25 ans, seraient engagés dans des activités sexuelles commerciales à Montréal seulement. Les filles victimes d'exploitation en Centres jeunesse ne sont donc que la pointe de l'iceberg.

Dans ce projet, la préoccupation d'accompagner la victime adéquatement se retrouve conjuguée à la volonté de retirer de l'espace public celui qui l'exploite en le poursuivant en justice et en le mettant hors d'état de nuire. Puisque, pour une partie des jeunes filles, le recrutement se fait avant leur entrée en hébergement, le volet prévention et toutes les activités possibles de sensibilisation et de *reaching out* s'ajoutent à une action stratégique efficace. L'originalité du projet *Mobilis* aura été d'amener le niveau de collaboration entre policiers, Centre jeunesse et les organismes communautaires, à des niveaux rarement atteints. Une volonté partagée de faire front commun face au phénomène de l'exploitation sexuelle aura permis à tous de repousser les limites de leur intervention et d'atteindre un niveau d'efficacité qui fut salué par une reconnaissance généralisée au Québec et par l'attribution de prix d'excellence amplement mérités.

Les leçons à tirer de cette expérience sont les suivantes :

- La volonté d'agir en commun doit être portée de haut en bas de la ligne hiérarchique de décision de chacune des organisations
- Des personnes pivots dédiées et bien réseautées dans chaque organisation feront circuler efficacement les informations, l'expertise et assureront la cohérence et le suivi du dossier
- Un protocole doit enchâsser ces engagements réciproques
- Un comité opérationnel doit assurer une vision commune et une communication efficace
- Une entente sur l'échange d'informations, permettant de mieux protéger les victimes et mieux sévir contre les proxénètes, est nécessaire

- Un accompagnement et un soutien clinique de la fille dans toutes les phases du cycle de changements doivent être assurés ; intervenir dans la phase *lune de miel* même si elle ne remet pas en question son exploitation sexuelle, mais l'amener à être ambivalente. L'accompagner tout au long du processus judiciaire sur une durée pouvant aller jusqu'à 2 ans, ne jamais abandonner la jeune et accompagner l'intervenant en besoin de soutien
- Un resserrement des liens avec la couronne Nord et Sud (Grand Montréal)
- Le projet optimal selon l'expérience de *Mobilis* serait de mettre sur pied une escouade sur l'exploitation sexuelle élargie au Grand Montréal (514/450)

Les résultats tangibles du projet sur une période de 3 ans se sont fait sentir au sein de toutes les organisations. Pendant les 3 ans qu'a duré la phase du projet pilote, 100 % des auteurs d'exploitation sexuelle (au-delà de 100 cas) ont été poursuivis avec succès. Les jeunes filles ont repris du pouvoir sur leur situation allant même témoigner dans la cause des adultes qui les avaient exploitées, non pas comme victime face à l'agresseur avec tout le fardeau de la preuve que cela sous-tend, mais comme témoins des policiers plaignants... (*subtile, mais fondamentale nuance pour l'accompagnement de la jeune fille*). La phase 2 du projet *Mobilis* portait principalement sur la prévention, mais force est de constater que depuis la perte d'une équipe d'enquêteurs dédiés à l'exploitation, le volet répression a perdu de son efficacité, car aucun plaidoyer de culpabilité n'a été enregistré. La participation des organismes communautaires a permis de déployer des actions préventives en milieu scolaire, source importante de recrutement, et d'accroître le nombre d'options alternatives pour réduire le danger lors des fugues.

Bref, nous recommandons de :

- | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ mettre en place un continuum de services alliant prévention-traitement-répression ▪ prendre appui sur un partenariat solide et diversifié, des outils cliniques standardisés, des moyens de communication modernes et efficaces, des protocoles de collaboration fonctionnels et des responsabilités bien définies |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Comme partout au Québec, les policiers de Laval ont vu le phénomène de la fugue prendre de l'ampleur. Le nombre de fugues signalées les amène à mettre en doute l'efficacité des services du CISSS de Laval, particulièrement lorsqu'ils sont interpellés à plusieurs reprises pour une même jeune qu'ils ramènent au centre, et qui refugue immédiatement. La vulnérabilité de certaines jeunes filles les inquiète, à juste titre, surtout lorsqu'elles sont recrutées par des groupes criminels, principalement en lien avec la prostitution. Une certaine incompréhension des rôles de chacun a parfois amené des échanges difficiles. Bien que le protocole convenu avec le Service de la police de Laval sur la fugue demeure un outil de concertation fort valable, il faut aller plus loin sur une compréhension commune du sens de la fugue, des différents types de fugues, de fugeurs et de niveaux de risque, et orienter la collaboration sur un partage de valeurs et de vision de la fugue, de même que sur un partage du risque reposant sur un échange d'informations.

Nous avons rencontré les policiers de Laval. Les policiers sont des partenaires importants et efficaces dans la recherche des fugueuses, notamment auprès de celles jugées les plus à risques ; leur travail est très apprécié par les professionnels du CISSS de Laval. Les enjeux actuels portent sur l'articulation d'un nouveau protocole d'entente entre les policiers et les services de protection de la jeunesse. L'occasion

est bonne de définir conjointement les diverses composantes de l'entente et de mettre en commun leurs ressources avec celles du milieu communautaire, les conditions de succès seront renforcées.

L'entente ou protocole devrait identifier un porteur de dossier dans chacune des organisations qui deviendra la personne de référence à l'intérieur de son organisation et en interaction constante avec son vis-à-vis. L'entente doit également contenir des indications quant à l'échange d'informations réciproquement nécessaire pour mieux protéger les victimes et mieux sévir contre les proxénètes. En dernier lieu, un travail conjoint doit être fait auprès des victimes. Le soutien des intervenants et de la police est déterminant pour amener les victimes à se redonner du pouvoir contre les agresseurs. L'utilisation de l'entente multisectorielle pour attaquer l'exploitation sexuelle serait une façon de permettre la facilitation des informations et la coordination des expertises de chacun. Cette entente est en révision. Le MSSS nous confirme qu'on intégrera formellement l'exploitation sexuelle aux problématiques couvertes par l'entente. L'avantage d'utiliser l'entente multisectorielle est qu'elle a fait ses preuves et est bien maîtrisée par tous les partenaires.

Nous croyons que la nomination d'une personne de référence pour le Service de police de Laval est un incontournable, de même que la mise sur pied d'une équipe d'enquêteurs spécialisés ou son équivalent si on respecte le modèle organisationnel existant au SPL.

Les responsabilités de la personne pivot du SPL pourraient être de :

- Coordonner le travail de l'équipe d'enquêteurs spécialisés
- Former, coacher et soutenir cette équipe
- S'assurer de l'échange d'information avec le CISSS, notamment en appliquant le protocole d'échange d'informations
- Coordonner la collaboration avec le travail d'autres corps policiers sur l'exploitation sexuelle
- Faire le lien avec les autres groupes d'enquêteurs à l'interne
- Faire le lien avec les autres ressources du territoire incluant la *Table gangs de rue de Laval*.

Les échanges avec Montréal et Montérégie nous ont permis de prendre connaissance de certaines recommandations de nature à améliorer l'efficacité de l'action intersectorielle. Pour l'essentiel, il s'agit de développer le réflexe de signaler et enregistrer les comportements liés à l'exploitation sexuelle en abus plutôt qu'en troubles du comportement, ce qui ouvre la porte à l'application de l'entente multisectorielle. Nous les intégrons à notre rapport, car nous croyons qu'il faut les inclure dans les discussions qui ne manqueront pas de découler de ce rapport. Nous n'en ferons pas une recommandation cependant, puisque nous n'avons pas eu la chance d'en débattre suffisamment pour maîtriser le sujet.

1. Ajouter la problématique de l'exploitation sexuelle et la traite de personne dans la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) sous l'alinéa 38 d.

La définir et faire la différence entre exploitation sexuelle et prostitution (déjà inclus sous l'alinéa 38 f) qui est un acte plus « autonome ». Il est extrêmement rare de voir des adolescentes « autonomes » dans le commerce sexuel. La majorité, voire la totalité, est sous l'influence et le contrôle d'un proxénète.

2. **Inclure l'exploitation sexuelle et la traite de personne dans l'entente-multisectorielle.**
 Cette procédure d'intervention sociojudiciaire visera, par cette entente, à assurer une réponse adéquate, continue et coordonnée aux besoins d'aide et de protection de l'enfant dans le respect des droits de toutes les parties.
3. **Rendre automatique la poursuite criminelle contre le proxénète dès que les actes sont connus des autorités policières.**
 Adopter la même approche que celle pour les cas de violence conjugale où les actes se poursuivent soit d'office (sur dénonciation), soit sur plainte. Ne pas attendre que les filles portent plainte pour intervenir. Partager une vision commune sur la notion victime d'exploitation sexuelle.
4. **Signaler automatiquement les *gang bang* à la Direction de la protection de la jeunesse.**
 Le *gang bang* n'est pas un jeu ou un comportement sexuel sain, c'est un viol collectif, et ce, à partir de deux agresseurs. Soutenir la rétention et évaluer le signalement lorsqu'il y a un contexte de gang afin d'aider les parents dans l'intervention en permettant une évaluation professionnelle de la situation afin notamment de dépister la présence ou non d'un réseau structuré.
5. **Disposer d'une escouade sur l'exploitation sexuelle élargie au Grand Montréal couvrant le 450/514.** Cette suggestion pourrait maximiser l'impact des 5 programmes prévention jeunesse annoncés par le ministre de la Sécurité publique.

Nous ne pouvons passer sous silence deux préoccupations liées à toute volonté de poser un geste collectif face à l'enjeu social de l'exploitation sexuelle.

7.5 À prévenir absolument : la *fugue* du financement et des compétences

Les projets pilotes qui guident nos recommandations ont nécessité des efforts accrus et concertés des intervenants ou des policiers selon les projets. Ces projets ne se mesurent pas tous par l'ajout d'argent neuf, mais par ailleurs, il serait illusoire de penser qu'on peut respecter les conditions de succès de ces projets en même temps qu'on réduit les engagements financiers. **Il est futile de penser réduire les fugues ou mieux accompagner les jeunes filles en cause s'il y a, en même temps, fugue/fuite du financement et des compétences.** Par exemple, le projet *Mobilis*, si inspirant et efficace, a perdu l'appui des enquêteurs de la police suite à des désengagements financiers des partenaires avec pour conséquence qu'on est passé de 100 % de poursuites en justice réussies en 3 ans à 0 % depuis le retrait des enquêteurs. Les projets pilotes du CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal ont nécessité l'appui de leurs équipes d'expertises cliniques qui ont développé, encadré et évalué le processus de réalisation. Ces équipes ne sont toujours pas consolidées à ce stade de la réforme des CISSS. Cette réforme n'est malheureusement pas étrangère à une période de turbulence dans les établissements qui a accompagné la restructuration des postes cadres. Certains joueurs clés, sur qui reposaient les liaisons, l'encadrement ou autres fonctions essentielles, se sont retrouvés dans d'autres fonctions ou ont quitté, ou sont submergés dans de nouvelles tâches élargies. **Bien que conjoncturel, tout ceci a contribué à une certaine désorganisation des services sur le terrain.**

7.6 La composante Parents

La parenté du jeune hébergé inclut la fratrie et la famille élargie. Peu importe le niveau d'engagement de ceux-ci, le lien avec ces personnes doit être cultivé et maintenu. Dans les cas où les parents sont liés au problème, il faut travailler quand même en alliance, ne serait-ce que pour accompagner le jeune à développer sa capacité d'autonomisation et de réduction des impacts négatifs de ceux-ci sur sa vie. Les parents qui au contraire sont très investis auprès de leurs enfants sont en général des partenaires essentiels dans tout le processus de réadaptation incluant la gestion du risque de fugues. De la même façon que les jeunes, ils sont sensibles aux personnes de référence avec qui ils sont jumelés. Le lien de confiance existant ou non a une portée manifeste sur la collaboration qu'ils offriront, comme en font foi les consultations menées à travers le processus d'agrément. À cet égard, les parents de jeunes fugueuses que j'ai rencontrés sont dans l'ensemble satisfaits des communications et des intervenants du CISSS de Laval. D'ailleurs, le sondage des parents en 2013, dans le cadre des démarches d'agrément, témoignait d'un score élevé de satisfaction à l'égard du volet relation avec le client et prestation professionnelle. Ils se désolent, cependant, que l'établissement ne puisse réussir là où ils se sentaient impuissants ou démunis, à savoir de protéger leurs enfants contre eux-mêmes. Lors de nos rencontres avec eux, les parents ont parfois invoqué la difficulté ou l'absence d'accès à des services complémentaires de psychologue ou de pédopsychiatre. Le portrait général de la situation pour les filles est que 36 % (39/109) de l'ensemble des filles hébergées au CISSS de Laval ont un suivi en pédopsychiatrie. Ce résultat exclut les filles qui prennent une médication pour traiter une problématique de santé mentale, mais suivies par leur médecin de famille. Celles-ci ne sont pas recensées dans le 36 %, car le suivi en pédopsychiatrie est actuellement terminé.

En ce qui concerne l'accès à des services psychologiques, il faut savoir que l'équipe expertises-consultation du Centre jeunesse de Laval offre des services de traitement et de soutien, des évaluations psychologiques et des suivis psychologiques tant à la clientèle montréalaise que lavalloise. Le délai moyen d'attente pour des services de l'équipe d'expertise et consultation du CJL est de 2 mois. Le délai le plus court étant une prise en charge immédiate et le plus long de 4 mois. Pour les services en pédopsychiatrie, la liaison est un service offert exclusivement aux jeunes Lavallois. En effet, si un jeune Montréalais nécessite une évaluation pédopsychiatrique, la demande doit être produite par la travailleuse sociale de Montréal et acheminée au mécanisme d'accès du secteur /CISSS ou CIUSSS du jeune. Nous ne disposons pas de statistiques sur le temps d'attente des jeunes Montréalais. Pour la clientèle lavalloise, le délai d'attente au centre des adolescents est d'approximativement 7 mois et peut être plus court selon les priorités.

7.7 La création d'un observatoire des pratiques ; une instance provinciale de réflexion, de recherche et développement, d'expertise, de formation, de suivi et d'évaluation

Dans l'histoire des Centres jeunesse, quelques problématiques majeures ont donné lieu à une mobilisation importante et à des avancées majeures en matière d'intervention. Pensons notamment à Projet intégration jeunesse (PIJ), à la santé mentale et au suicide. Les deux derniers exemples présentent une analogie intéressante avec le dossier des fugues liées à l'exploitation sexuelle vu le nombre de jeunes touchés, le nombre de facteurs de risque présents, la nécessité d'intervenir en partenariat, l'importance de l'adhésion des niveaux politiques, stratégiques, tactiques et opérationnels. Dans ce type d'enjeu collectif d'harmonisation et de communauté de pratiques, l'ACJQ jouait un rôle déterminant en canalisant et en coordonnant aussi bien les informations, les analyses, le partage, les décisions, le suivi et l'évaluation. L'absence de l'ACJQ, abolie en juin 2015, et le statut imprécis des deux instituts universitaires rattachés auparavant aux Centres jeunesse de Montréal et Québec, créent un vide dans l'amélioration des pratiques. Nous tenons à souligner l'importance de combler rapidement ce vide et d'identifier ou créer une instance capable de réunir à la fois les acteurs clés (ex. : table des DPJ, Tables des directeurs de la réadaptation), les chercheurs dans ces domaines (ex. : Observatoire de la maltraitance, Centre de recherche sur l'enfance et la famille...), les centres d'expertise, tel le centre d'expertise en délinquance et troubles de comportement pour répondre à la nécessité de repérer et implanter les meilleures pratiques dans ces secteurs. Dans le cas qui nous préoccupe, **une telle instance pourrait coordonner une révision des pratiques en matière de détection, prévention, traitement spécialisé, désaffiliation des jeunes à risque et identifier des outils de gestion, des formations et une évaluation de nos pratiques.**

8. RECOMMANDATIONS

Nous vous présentons une réorganisation de nos recommandations sous forme synthèse. Pour une version plus élaborée, le lecteur est prié de se référer au rationnel développé dans le texte.

Au plan national :

- 8.1 Faire de la fugue une priorité provinciale pour les établissements hébergeant des jeunes en protection de la jeunesse
- 8.2 Identifier ou créer une instance de type observatoire des pratiques en protection et en réadaptation de la jeunesse, notamment pour réfléchir aux clientèles les plus à risques pour eux-mêmes et les moyens les plus adéquats de les aider
- 8.3 Inclure l'exploitation sexuelle et la traite de personne dans l'entente multisectorielle déjà existante qui est rodée et efficace
- 8.4 Coordonner et animer une réflexion ciblée sur la façon d'établir une transition entre le recours à l'encadrement intensif et le retour aux unités de vie ouvertes qui tiennent compte des facteurs de risques pour les jeunes dont la fugue est soit chronique, soit une façon de se mettre en danger
- 8.5 Coordonner et animer, à partir des travaux existants, une réflexion sur les ajustements à apporter à l'offre de service de réadaptation, notamment sous l'angle du renforcement de l'accompagnement et du lien par opposition au contrôle, mais également sur la possibilité d'individualiser davantage les programmes en fonction des besoins diversifiés des jeunes

Au plan suprarégional : le Grand Montréal

- 8.6 Favoriser une mise en commun des expertises des Centres jeunesse du Grand Montréal, notamment sur le dossier des fugues liées à l'exploitation sexuelle et consolider les mécanismes de transmission et de circulation de l'information
- 8.7 Réhabiliter une entente intersectorielle permettant de conjuguer les efforts en Prévention-Protection/Intervention et Poursuites/Répression. Faire le maximum pour coordonner de façon suprarégionale les protocoles établis régionalement (Montréal-Montérégie-Laval)

Au plan local : Laval

- 8.8 Intégrer rapidement les programmes déjà expérimentés de soutien à l'intervention pour faire cheminer les jeunes autour de la fugue, l'exploitation sexuelle et les conduites à risque
- 8.9 Rendre accessibles aux intervenants les formations sur l'intervention relative à l'exploitation sexuelle et les outils de gestion du stress complémentaires à ceux destinés aux jeunes
- 8.10 Signer et consolider le protocole avec le Service de police et élargir cette concertation aux organismes communautaires. Intégrer à ce protocole les conditions gagnantes que sont des porteurs de dossier dédiés, des mécanismes de communication qui facilitent l'accompagnement des filles victimes et la poursuite des proxénètes ainsi qu'un comité opérationnel qui veille au bon fonctionnement et au suivi du protocole
- 8.11 Créer une activité d'appropriation pour l'ensemble des acteurs lavallois en lien avec les nouvelles stratégies pour contrer les fugues avant, pendant et après
- 8.12 Réaffirmer, à travers tous les mécanismes de communication, supervision, formation et révision, l'importance capitale de maintenir le contact avec les parents incluant les fugues.

Annexe A

Liste des personnes rencontrées et remerciements

Pour mener à bien ce mandat, plusieurs personnes ont été rencontrées en groupe ou en individuel. De plus, des démarches de consultation et d'analyses ont été animées par des cadres du CISSS de Laval auprès de leurs équipes. Le fruit de ces consultations nous a été transmis lors de rencontres synthèses, ce qui a grandement contribué à nourrir notre réflexion. Nous avons également consulté des représentants du CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal qui ont une entente pour 108 places d'hébergement au CISSS de Laval. D'autres partenaires ont aussi été consultés : le Service de police de Laval, le CISSS de la Montérégie-Est, divers comités du CISSS de Laval, ainsi que divers experts.

Nous tenons à exprimer notre reconnaissance et à remercier chacun des participants pour leur précieuse contribution qui a permis d'enrichir ce rapport.

Liste des gens rencontrés

À Laval :

Au CISSS de Laval :

Caroline Barbir, présidente-directrice générale

Danièle Dulude, présidente-directrice générale adjointe

Isabelle Legault, adjointe à la présidente-directrice générale adjointe

Julie Vaillancourt, directrice du programme jeunesse

Sonia Mailloux, directrice de la protection de la jeunesse

Jacques Dubé, ex-directeur de la protection de la jeunesse

Guylaine Lehoux, chef développement et évaluation des pratiques et programmes

Josée Mayo, responsable des affaires juridiques

Kathleen Bilodeau, adjointe à la direction du programme jeunesse et responsable de l'accès

Lucie Savaria, ex-chef du service de l'accès

Mario Lefebvre, coordonnateur des services complémentaires

Priscilla Côté, chef de service de réadaptation, unité d'encadrement intensif (Interlude)

Manon Girard, coordonnatrice des services de réadaptation en hébergement régulier ou dans la communauté

Nathalie L. Brosseau, coordonnatrice des services spécifiques et spécialisés à l'enfance (0-12 ans)

Marie Josée Bourdon, coordonnatrice des services de réadaptation en hébergement spécialisé

Micheline Langelier, ex-employée du Centre jeunesse de Laval

Annie Dion, coordonnatrice des services de santé physique et mentale, spécifiques et spécialisés aux jeunes (13-17 ans)

Frédéric Gervais, coordonnateur des services de la protection de la jeunesse

Michèle Goyette, consultante rédactrice de l'audit sur les fugues, rapport déposé en février 2016

Alain Saint-Pierre, consultant

Le comité de direction du CISSS de Laval

Le conseil d'administration du CISSS de Laval

Le Comité des usagers du Centre jeunesse de Laval (2 anciennes bénéficiaires, 2 parents, la coordonnatrice)

Pierre Crevier, président du syndicat SECJL

Des parents 6 (dont 2 touchés par les médias et un parent d'une jeune qui a quitté l'établissement)

Des jeunes 4 de profils totalement différents, mais étant concernées par les fugues à répétition

Des éducatrices : Érica Stella, Chantal Desroches, Marie-Claude Thériault, Enide Élusme, Nathalie Sanschagrin

Le Service de police de Laval :

Pierre Brochet, directeur

Alain Meilleur, inspecteur des crimes majeurs

Sylvain Geneau, lieutenant-détective

Karine Tétreault, conseillère analyse tactique

Manon Tremblay, policière

Mélissa Carrera, agente communautaire

Marlène Langevin, agente communautaire

Hors Laval :

MSSS :

Pascale Lemay, directrice des jeunes et des familles, Direction générale des services sociaux

Marc Plamondon, conseiller à la Direction des jeunes et des familles

CISSS de la Montérégie-Est :

Pascale Philibert, conseillère, A.P.P.R. - Équipe *Mobilis* - DPJ

Nancy Veillet, coordonnatrice des services en délinquance - DPJ/DP (intérimaire)

CIUSSS Centre-Sud de-l'Île-de-Montréal :

Lesley Hill, directrice du programme jeunesse, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

René-André Brisebois, agent de planification et de programmation de la recherche, CEDTC

Lise Durocher, conseillère-cadre, Coordination développement évaluation des pratiques

Clément Laporte, coordonnateur, Centre d'expertise Délinquance et troubles du comportement

Valérie Chagnon, chef de service, Services milieu - Adolescence Sud

Nathalie Bibeau, directrice adjointe programme jeunesse-services dans la communauté et ressources

Rina Mongillo, chef de service, Service Accès

Éric Péloquin, conseiller à l'accès, Service Accès

Marie-Hélène Dagenais, coordonnatrice, Réadaptation adolescentes RVP et communautés

Nathalie Berenek, chef de service en réadaptation Mélodie/FG Lachine

Julie Lauzon, directrice adj. programme jeunesse-santé mentale-réadaptation enfants et adolescentes

CISSS des Laurentides :

Hélène Dénomme, conseillère à l'accès

CDPDJ :

Camil Picard, Vice-président jeunesse, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

Experts indépendants :

Denis Lafortune, directeur du département de criminologie, Université de Montréal

Claude Boies, avocat

Camil Bouchard, professeur chercheur retraité en psychologie communautaire UQAM

Jacques Dumais, consultant et ex-DPJ au Centre jeunesse Chaudière-Appalaches

Jean Lemire, ex-chef de service santé mentale enfance adolescence CHU Sainte-Justine CHU Lanaudière

Jean Théoret, ex-directeur des enquêtes Direction jeunesse CDPDJ

Benoit Gignac, conseiller en communications

Guy Poudrier, consultant et ex-directeur général du CSSS de l'Énergie

Chantal Fournier, chef de services intégrés ambulatoires troubles psychotiques, CIUSSS Ouest-de-l'Île-de-Montréal

Traitement de texte et révision : Gisèle Gosselin

Annexe B

Liste des documents consultés

- Analyse des données provinciales et locales de l'encadrement intensif, Frédéric Gervais, Marie Josée Bourdon, 19 février 2016, CISSS de Laval
- Processus d'accompagnement clinique des adolescents hébergés en centre de réadaptation au CISSS de Laval en lien avec la problématique de fugues, Guylaine Lehoux, 18 février 2016
- État de situation fait à partir des jeunes filles et garçons placés actuellement en centre de réadaptation et ayant fait plus de 2 fugues depuis le 1^{er} avril 2015 ; Nathalie L. Brosseau, Marie-Josée Bourdon, Frédéric Gervais, Manon Girard, CISSS de Laval, 15 février 2016
- Faits saillants des données statistiques sur les fugues au Centre jeunesse de Laval, Guylaine Lehoux, 17 février 2016
- Travaux préliminaires à un projet d'amélioration des pratiques relatives au traitement des fugues, Guylaine Lehoux et Mélanie Girard, Centres jeunesse de Laval, mars 2015
- Mandat sur les fugues au CISSS de Laval, Michèle Goyette criminologue consultante, février 2016
- Protocole sur le recours à l'hébergement en unité d'encadrement intensif pour le programme jeunesse au CISSS de Laval, révisé novembre 2015
- Réalisons ! Démarche d'agrément 2013. Évaluation des résultats de sondages de parents Centre jeunesse de Laval, avril 2013
- Rapport annuel de gestion 2014-2015 Centre jeunesse de Laval
- Nouvelles procédures relatives à la mise en place des normes de circulation interne reliées aux nouvelles dispositions de la LPJ et notamment, en lien avec l'encadrement intensif Centre jeunesse de Laval 2012
- Offre de service, Service de consultation clinique et expertises Direction des services professionnels Centre jeunesse de Laval, octobre 2014
- Guide pour la planification et la gestion des sorties pour les jeunes hébergés en vertu de la LSSSS et de la DPJ ; Centre jeunesse de Laval

- Le processus d'accompagnement clinique, version révisée décembre 2015, Direction des services de réadaptation, Centre jeunesse de Laval
- Agir sur le phénomène de la fugue : Une expérience pilote à la DSRA sur le site de CDP Cahier préparé par Clément Laporte, Centre d'expertise en délinquance et troubles de comportement, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire, juin 2013
- Cadre normatif Saisie des données sur les fugues des enfants hébergés dans les unités de réadaptation et les ressources intermédiaires relevant des Centres jeunesse ; MSSS 2010
- Données sur les fugues dans les Centres jeunesse 2011-2012 ; 2012-2013 ; 2013-2014 ; 2014-2015 ; 2015-2016 Direction des jeunes et des familles MSSSS
- Historique des fugues de 2012-2013 à 2015-2016 Centres jeunesse du Québec, Direction des jeunes et des familles MSSSS
- Guide sur les pratiques relatives au traitement des fugues des jeunes hébergés dans les unités de réadaptation et les foyers de groupe de Centres jeunesse, MSSS 2013
- Portrait des hébergements en unité des encadrements intensifs des années 2012-2013 à 2014-2015 CDPDJ
- État de situation relatif aux situations de fugues impliquant des jeunes hébergés dans les unités de réadaptation et les foyers de groupe des Centres jeunesse en vertu de la LPJ et de la LSSSS 2011-2012 ; 2012-2013 ; 2013-2014 Association des centres jeunesse du Québec
- L'hébergement en unité d'encadrement intensif : État de la situation avant et après la modification de la LPJ et l'adoption du règlement ; novembre 2010 ; janvier 2011, Association des centres jeunesse du Québec
- Un portrait de plus de 500 jeunes orientés vers l'encadrement intensif ; Denis Lafortune, Université de Montréal, Pierre Lachance, ACJQ
- Santé des adolescent(e)s hébergé(e)s en centres de réadaptation des Centres jeunesse du Québec ; Rapport de recherche ACJQ, mars 2015
- Étude de fidélité de quatre instruments visant à soutenir l'intervention réalisée dans les unités d'encadrement intensif (Phase 1) Denis Lafortune ; François Fenchel en collaboration avec Sylvie Desmarais et Anne Duret, novembre 2012
- Proposition de mise en place d'équipes d'interventions mutisectorielles en prostitution et exploitation sexuelle ; février 2016 Ministère de la Sécurité publique